

Programme de formations FsbD 2025

conformes aux nouvelles règles applicables aux MR-S

Journée de formations au suivi de l'état bucco-dentaire des aînés en MR-S

Au prix unique de **€720** TVA non applicable

De 9h00 à 11h30



01

Formation clinique de référents

Comment réaliser un examen visuel de l'état bucco-dentaire

De 12h00 à 13h30



02

Formation à la procédure de suivi

Comment enregistrer et suivre les examens visuels de l'état bucco-dentaire

De 13h30 à 15h30

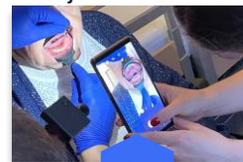


03

Formation du personnel de soins

aux bonnes pratiques d'hygiène bucco-dentaire

De janvier à décembre



04

10 Odontoscopes®

qui serviront à réaliser l'examen buccal de nouvelles admissions ou lors de plaintes

Afin d'assurer le suivi de l'état bucco-dentaire des résidents, à l'issue de la journée de formations, vous recevrez 10 Odontoscopes®, qui serviront à réaliser les examens buccaux des nouvelles admissions ou lors de plaintes bucco-dentaires de résidents. Chaque Odontoscope® comprend deux analyses annuelles, supervisées à distance par un dentiste, qui feront l'objet d'un rapport au format PDF à intégrer dans le dossier de soins individuel du résident.

Si nécessaire, des Odontoscopes® supplémentaires sont disponibles à la vente au prix de 20€ HT l'unité. L'Odontoscope® est un dispositif médical de classe I, certifié CE (inscrit dans la base de données EUDAMED) et peut, à ce titre, être prescrit par un médecin puis facturé au résident comme tout dispositif médical.

Le formateur, Benoiel Simon, dentiste gériatre, diplômé de la faculté de Médecine de Paris VII en 1987, actuellement assistant hospitalo-universitaire au CHU Saint-Pierre à Bruxelles, est un orateur agréé par l'INAMI. Inventeur de l'Odontoscope®, Simon Benoiel en est le distributeur en Belgique. Toutefois, la formation proposée ici est totalement indépendante de toute obligation d'achat.

Date : / /

Pour l'institution :

Nom et signature précédés
de la mention «Bon pour accord»

*Le prérequis à la consultation lors de la formation clinique est le consentement du résident. **Cette consultation de dépistages est sans frais pour la résidence et sans frais pour le résident !** Les dépistages étant réalisés par des dentistes, la consultation est attestée au tiers-payant, sans demande du ticket modérateur.